

FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE.

N°. 9. MARDI

(Chez L. LACOMBE.)

1^{er}. MARS 1836.

AVIS JURIDIQUES.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Charles-François Coeytaux, de Daillens, en son vivant marchand de vin et propriétaire au dit Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé aux héritiers du dit Sieur Coeytaux le bénéfice d'inventaire, avec terme, selon la loi, pour accepter ou répudier sa succession, vous êtes invités à produire, personnellement ou par un fondé de pouvoirs, vos titres et prétentions quelconques, sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le défunt, par devant la commission, qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne, les mercredis 16, 30 Mars et 13 Avril prochains, dès les trois heures à six heures de l'après-midi, sous peine de forclusion. — Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 26 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Jean-Louis fils de feu François Regamey, eu son vivant domicilié à Cour, qui par erreur a été désigné dans la feuille du 23 courant sous les prénoms d'Henri-Louis. Le Tribunal que je préside ayant accordé le bénéfice d'inventaire de la succession du dit Regamey, vous êtes invités à produire, personnellement ou par un fondé de pouvoirs, vos titres et prétentions quelconques, sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le défunt, par devant la commission, qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne, les mercredis 9, 23 Mars et 6 Avril prochains, dès les trois heures à six heures de l'après-midi, sous peine de forclusion. — Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné ce 26 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

DISCUSSION.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Séville-Samuel Henhy, de Corcelles-le-Jorat, en son vivant vendeur de vin à Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant ordonné la discussion des biens du dit défunt Henhy, ensuite de la renonciation qui a été faite par ses enfans à sa succession, vous êtes invités à produire, personnellement ou par un fondé de pouvoirs, vos titres et prétentions quelconques, sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le discutant, par devant la commission, qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne, les mercredis 16, 30 Mars et 13 Avril prochains, dès les trois heures à six heures de l'après-midi, sous peine de forclusion. — Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 24 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

MISES PUBLIQUES.

1. La commission chargée par le Tribunal de première instance du District de Lausanne, de procéder à la discussion des biens du Sieur Louis Michoud, libraire et relieur au dit Lausanne, fera vendre en mise publique le mobilier du discutant, les vendredi et samedi 11 et 12 Mars prochain, dans l'appartement qu'occupe le discutant, maison Bourgeaud, rue Madelaine ; la vente commencera à neuf heures du matin. Le mobilier consiste essentiellement dans les outils de relieur du Sieur Michoud, divers livres, papiers et plumes, tenant au magasin de librairie, quelques meubles meublans, linge et vêtemens du discutant.

Donné, le 27 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

2. Le vendredi 11 Mars prochain, à une heure après-midi, à la Maison-de-Ville de Lausanne, le liquidateur de la masse de feu Mr. Ls. Bocion, exposera en mise : 1^o. Les deux bâtimens attenant, situés sur la place de la Riponne, qui servoient précédemment de magasin à bois au dit Mr. Bocion. Ces vastes bâtimens dans lesquels existent écurie, remise et cave meublée d'environ 60 chars de vases, dont on pourroit arranger l'acquéreur, peuvent être destinés à toute espèce d'établissements. 2^o. Les artifices et autres établissemens, construits il y a peu d'aunes, sur la propriété de l'Etat, appelée l'ancienne Poudrière, consistant essentiellement en deux moulins et scie ; à cette vente sera attaché le bénéfice de continuer, aux mêmes prix et conditions, le bail passé par le Gouvernement, à Mr. Bocion, jusqu'au 11 Novembre 1843. On peut prendre connoissance des conditions de ces ventes chez D. Rogivue.

3. Le samedi 19 Mars courant, à 2 heures après-midi, dans une des salles de la Maison-de-Ville de Lausanne, on exposera en vente par mise publique, sous de favorables conditions, la maison à Mr. Noir, située en cette ville, rue du Pré, n°. 21. Cette maison qui a été reconstruite à neuf depuis peu d'années, consiste en un rez-de-chaussée pour magasin, arrière-magasin, chambre à lessive, cave, trois étages, mansardes, galetas et dépendances, avec un droit sur l'eau du biez qui est derrière. S'adresser, pour voir les conditions, auprès du propriétaire, au n°. 13, rue Neuve, soit auprès de Mr. le notaire Boucherle.

4. La Municipalité de Lausanne fera miser, le samedi 12 Mars prochain, dans une des salles de la Maison-de-Ville, à 2 heures après-midi, les bois ci-après : En Vernand-dessus, 5600 fagots de bois divers. — Au Benenté, 20 tas de bois divers (du N°. 101 au 120). — Au Bois-Marnet, 44 tas de branches de sapin vertes.

Lausanne, le 29 Février 1836. Greffe de la Municipalité.

5. A vendre de gré à gré, ou en mise publique, le 25 Avril prochain, à 2 heures précises, pour être adjugé, s'il y a lieu, séance tenante, au plus offrant et dernier enchérisseur, le château de Vennes près de Lausanne, sur la route de Berne, avec environ 18 poses, champ, prés, forêt et toutes dépendances désirables, d'utilité, de commodité et d'agrément. S'adresser franco, pour plus amples détails et les conditions, à Mr. Parmelin, rue Escaliers-du-Marché, n°. 3.

6. Les lundis 7 et 14 Mars courant, dès les deux heures après-midi, à l'auberge du Prieuré, à Pully, les bois de feu François-Louis Milliquet, dit Malherbe, de ce dernier lieu, exposeront en vente volontaire, à l'enchère, les fonds ci-après désignés, qu'ils possèdent rièvre la commune de Pully. Si ces immeubles parviennent à leur valeur, l'échute s'en donnera le sus dit et dernier jour 14 Mars courant, aux conditions qui seront lues : 1^o. *A la Pierrière*, un champ de la contenance de 735 toises vaudoises. — 2^o. *Au dit lieu*, un champ de 254 toises. Ces deux champs en jeune esparte. — 3^o. *En Farine*, un champ d'environ 225 toises. — 4^o. *Au Creux des Cerises*, un pré d'environ deux poses. — 5^o. *Aux Condémines*, un champ d'environ 37 toises. — 6^o. *Au pré de la Grange*, un pré d'environ 101 toises.

7. Le samedi 12 Mars courant, à deux heures après-midi, dans une des salles de la Maison-de-Ville de Lausanne, les bois de feu Louis-Benjamin Dusserre feront vendre par voie de licitation, environ un ouvrier de terrain situé en cette ville derrière l'Halle de St. Laurent, lieu dit au Pré-du-Marché, sur lequel existe un bâtiment composé de deux logemens, galetas et dépendances et spécialement un atelier de maître poelier, où il se trouve un four, tours, étageres et autres accessoires dépendant de cet établissement. Cette vente aura lieu sous les conditions qui seront lues avant la mise.

8. Le vendredi quatre Mars 1836, à 2 heures après-midi, à la campagne de Mme. Grand, à Valency, près Lausanne, on fera miser 8 moules de bois de sapin, un dit et 350 fagots de bois divers, un gros noyer sur plante, des acacias, propres pour charronnage, et une tige de cerisier. La vente aura lieu sous les conditions qui seront lues avant la mise.

9. Le sieur Hähler, fermier au château de Cheseaux, fera miser, les 21 et 22 Mars, 20 mères-vaches, 1 taureau, 4 genisses, 5 élèves, 2 juments, 2 porcs, 4 moutons, 7 chars, charrués, herses et autres accessoires de labour. La mise se fera à 9 heures du matin, à la ferme du château ; les conditions seront favorables aux misers.

10. Le lundi 7 Mars courant et jours suivants, dès les dix heures du matin, dans l'auberge de la Croix-Blanche, rièvre Epalinges, Mr. Wähl, ci-devant aubergiste, exposerà vendables en mise publique les meubles ci-après : Batterie de cuisine, vaisselle, linge de lit et de table; quatre chevaux de traits, une douzaine de barnais, quatre colliers, deux selles, outils aratoires et 6 à 700 quartiers de pommes de terre, la majeure partie espèce américaine ; elles seront misées par 20 ou 40 mesures à-la fois ; le tout sous de favorables conditions.

11. Mercredi 16 courant, à 9 heures du matin, rue Mercerie, n°. 11, au second étage, il se fera un encan, consistant en bois de lit, matelas, traversius, table à manger, table ronde, table à jeu, table de nuit et autres, commodes, armoires en sapin de différentes grandeurs, chaises de paille, dites rembourrées, fauteuils, lit de repos, glaces ; un service de table en porcelaine antique, un déjeuner en porcelaine blanche à bord or, verrerie, terre de pipe, batterie de cuisine et plusieurs autres objets trop longs à détailler ; le tout très-propre et pour comptant.

FONDS A VENDRE.

1. A vendre en bloc ou par parcelle, le domaine et la campagne du Bois-de-Cery. S'adresser au fermier.

2. Une possession située au Maupas, tout près de la ville, consistant en environ trois ouvriers de terrain, sur lequel est un bâtiment ayant un appartement, cave et autres dépendances. S'adr., pour le prix et les conditions, qui seront favorables, à Mr. J. P. Haldy, courtier.

VENTES.

1. Fr. Almeras, relieur, rue Grand St. Jean, n°. 29, continue la vente en détail des livres de son cabinet de lecture, composé de mémoires, voyages, histoires et romans, à des prix satisfaisans.

2. A remettre, à un prix avantageux ou à échanger contre marchandise, un Dictionnaire de la Conversation. S'adresser à Almeras, relieur, rue Grand St. Jean, n°. 29.

3. Environ 60 pots de vin vieux de Lavaux de 1826. S'adresser à Mr. Jägy, Cité-derrière, n°. 2.
4. Chez Mr. Michel Béguin, à Vevey, bon vin rouge salvagnin 1834, première qualité, prêt à être mis en bouteilles, à 5 batz le pot de Berne, par setiers. S'adresser, pour le goûter, à Mr. Vuillet, avocat, rue Neuve, à Lausanne.
5. Vingt-quatre setiers de vin de 1835. S'adresser chez Mr. Michoud, boulanger, rue de l'Halle, n°. 57.
6. De l'eau de cerises à 15 batz le pot de Berne; du fromage à trois batz la livre. S'adresser au Mouton.
7. Reçu une nouvelle partie de pruneaux d'Allemagne, que l'on peut céder à bon compte, au magasin de verrerie, rue de Bourg, n°. 40.
8. A la Régie du Timbre, environ 15 quintaux de cartes de rebut, blanches et tanotées, non fabriquées en jeux. Les personnes qui désireroient en faire l'acquisition, sont invitées à adresser leurs offres au bureau du Timbre, jusqu'au 12 du courant.
9. Une harpe d'Erard, à 7 pédales, en parfait état, pour 300 francs de Suisse. S'adresser, franc de port, à Mr. Imler, facteur de piano, à Bâle.
10. Un piano, deux flûtes, un fusil, une armoire en noyer, un tourne-broche, de grandes caisses avec leurs couvercles; le tout au premier étage n°. 5, rue St. Etienne.
11. Chez Greiner, à la Socque-Rouge, rue St. François, n°. 8, on vient de recevoir un grand choix de fortes bottes neuves, bien perfectionnées, à 8 francs la paire.
12. Quelques cents bouteilles vides. S'adr. à la boutique n°. 9, rue du Grand St. Jean.
13. Deux cents belles bouteilles doubles, propres, de demi-pot de Berne, au n°. 2, rue du Petit St. Jean.
14. Un parti de marceline noire en 474, à 58 batz l'aune; dite en 374, à 38 batz; dite 578, à 32 batz; dite étroite, à 25 batz; dite d'autres nuances, au troisième étage maison du Bureau d'Avis.
15. Chez Marie Borgeaud, rue du Pont, n°. 17, reçus 50 pièces d'indiennes foncées, couleurs solides, à 5 batz l'aune, dite à 6 bz., dite large à 10 batz; sherting à 6 batz, dit à 6 1/2 batz; percales, nanrouks upis et façonnés, mousselines, tulles en bandes et en pièces, dentelles en fil, batistes, rubans, gros de Naples, taffetas, marceline bonne qualité, à 24 batz, châles en tous genres, foulards, fichus, guingans à 8 batz, beau nappage en fil, dit en coton, cotonnes pour meubles et autres, à des prix avantageux.
16. Un reste de bon drap noir 574 large, à 9 francs; si l'on prenait le tout, on le céderoit à plus bas prix; de plus, de la friperie d'homme en vieux et en neuf, dans laquelle il y a des épaulettes et pompons de voltigeurs et de carabiniers, ainsi que le couteau de chasseur, la giberne et le bousset, et un chapeau fin en feutre, au Chemin-Neuf, n°. 3, maison Krieg, second étage.
17. Rue du Pont, n°. 17, tricots divers, tels que caleçons, camisoles, gilets, jupes, bas; voulant liquider ces articles, on les cédera à très-bas prix.
18. Belle ritte fine d'Alsace en papier bleu, et quelques caisses d'emballage en bon état, maison Meystre, n°. 72, rue Neuve.
19. Un habit d'uniforme, absolument neuf, d'un fin drap; le voir chez Falconnier cadet, chapelier.
20. De rencontre, des carriks pour hommes et jeunes gens, au Chemin-Neuf, n°. 3, second étage, maison Krieg.
21. Une banque en cerisier, une fromagère en chêne, un cache-mouche, une seille à savonner, un fauteuil, quelques jolis tableaux. S'adresser au magasin n°. 14, rue du Pont.
22. En commission, un paravent, un bois de lit à deux places, lit pliant et autres, lit de repos à colonnes, garni; tables rondes et autres, armoire, chaises rembourrées et autres, etc.; le tout très-propre. S'adresser à Dalgas, tapissier, au n°. 10, montée St. Laurent.
23. Une quinzaine de frênes de moyenne grosseur. S'adresser au fermier de la campagne Mouastier.
24. Une vache castrée grasse, donnant encore 4 à 5 pots de lait par jour, à Bellerive, sous Cour, campagne Francillon-Michau.
25. Environ 8000 pieds de foin existant dans une grange, au hameau de Ste. Anne, près Romont. S'adresser à Mr. le Juge de Paix Wuilleret, en dite ville.
26. Samedi prochain, on détaillera un porc gras, rue Madelaine.
27. Huit à 900 pieds de fumier. S'adresser à la Brasserie.
28. Un tas de bon fumier, dans l'écurie de la maison au bas des Escaliers de la Comédie. S'adresser au n°. 47, au Pont.
29. Un char de fumier. S'adresser chez Meystre, charpentier, rue Mauborget.

ANNONCES.

1. La Municipalité de Lausanne prévient les intéressés que la perception de l'impôt sur les chiens, pour l'année 1835, aura lieu au bureau de Mr. Chabaud, receveur du District, place St. Laurent, n°. 20, dès le lundi 7 au jeudi 10 Mars prochain, chaque jour dès les 9 heures du matin à midi et dès 2 à 4 heures de l'après-midi. — Il est rappelé aux propriétaires de chiens les peines fixées par l'article 7 de l'arrêté du 14 Décembre dernier, contre ceux qui ne payeroient pas le susdit impôt dans le terme d'un mois après l'avis donné. — Lausanne, le 26 Février 1836.

Greffe de la Municipalité.

2. Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 courant, qui fixe au lundi 21 Mars prochain, l'assemblée électoral de ce Cercle pour procéder au renouvellement des 15 députés au Grand-Conseil.

La Municipalité de la Commune de Lausanne avise les citoyens Vaudois domiciliés dans son ressort, que les registres civiques seront ouverts pendant cinq jours, dès le 8 au 12 Mars inclusivement, pour former l'assemblée électoral de la Commune.

Les citoyens qui, ayant accompli leur 23^e. année, demandent à exercer leurs droits politiques pour la première fois, et doivent produire leur acte de naissance, ainsi que ceux qui, sur l'invitation de la Municipalité, auront à produire des actes de bourgeoisie, de domicile ou de naissance, pour être admis dans l'assemblée électoral, devront les apporter à la Maison-de-Ville, dans la salle des séances de la Municipalité, avant le susdit jour 12 Mars.

A dater du 13 au 15 dit inclusivement, ce registre sera déposé dans la susdite salle, où chaque citoyen pourra en prendre connoissance.

La Municipalité délivrera les cartes d'admission à l'assemblée électoral, à ceux qui en feront personnellement la demande. Elle sera assemblée à cet effet dès les 10 heures du matin à midi et dès les 2 heures à 4 heures de l'après-midi, les 16, 17, 18 et 19 Mars.

Lausanne, le 29 Février 1836. Greffe de la Municipalité.

3. Le voyer de la Commune de Lausanne ayant emploi de 400 caisses de pierres non cassées, pour la partie de la route de Berne depuis Martheray en Vennes, prévient les particuliers qui en auroient à vendre dans ces localités, de s'adresser à lui.

Lausanne, 23 Février 1836. Greffe de la Municipalité,

4. Un concours est ouvert pour la fourniture des médicaments nécessaires à la garniture des caisses de pharmacie de campagne, destinées au service sanitaire des camps qui auront lieu cette année à Bière, savoir :

1^o. Pour l'école de cavalerie, du 1^{er}. au 30 Juin, une caisse de pharmacie d'artillerie et une de vétérinaire.

2^o. Pour le camp d'infanterie et de carabiniers, du 26 Juillet au 9 Août, 2 grandes caisses de pharmacie de bataillon et 4 petites.

3^o. Pour les revues de carabiniers, du 15 au 27 Août, une grande caisse de pharmacie de bataillon.

Ces caisses devront être garnies, pour la qualité et la quantité des médicaments, conformément au règlement du 30 Décembre 1835, sur le matériel et la tenue des caisses de pharmacie de campagne et aux tableaux qui y sont joints, dont le Commissaire des guerres fera parvenir un exemplaire à MM. les pharmaciens qui en feront la demande.

L'adjudicataire devra faire prendre à ses frais les caisses de pharmacie à l'Arsenal cantonal, à Morges; elles seront remplies chez lui en présence d'un commissaire délégué par le Conseil de Santé, à la prononciation duquel il devra se rapporter. Au licenciement de la troupe, ces caisses seront reconduites à Morges aux frais de l'adjudicataire; elles y seront vidées sous la surveillance du commissaire du Conseil de Santé, qui réglera définitivement le compte des médicaments employés. L'adjudicataire sera tenu de reprendre les drogues qui n'auroient pas servi et qui ne seroient pas détachées.

Les soumissions devront être adressées au Commissaire des guerres d'ici au 1^{er}. Avril prochain.

Lausanne, le 26 Février 1836.

Le Commissaire des guerres, A. BOLLE, capitaine.

5. Les personnes qui seroient disposées à desservir les cantines nécessaires pendant les réunions militaires campées, qui auront lieu cette année, dans la plaine de Champagne à Bière, sont prévenues que les conditions de cette entreprise ont été arrêtées par la commission désignée à cet effet par le Conseil d'Etat, et qu'on peut en prendre connaissance dans les bureaux de l'Inspecteur général des milices et du Commissaire des guerres, ainsi qu'à propos de Mr. le lieutenant-colonel Bontems, au Devens, près d'Orbe, désigné pour commander le camp d'infanterie.

Les personnes qui désireroient connaître ces conditions sans se déplacer, pourront s'adresser au Commissaire des guerres, qui leur en fera parvenir une copie.

On rappelle à ce sujet que les réunions campées en 1836, seront :

1^o. Du 1^{er}. au 30 Juin, l'école des recrues de cavalerie, composée environ de 60 à 100 hommes.

2^o. Du 11 au 20 Juillet, la réunion préparatoire du camp d'infanterie, où assisteront environ 30 à 40 officiers.

3^o. Du 26 Juillet au 9 Août, le camp d'infanterie et de carabiniers, comprenant à peu près 1700 hommes, dont environ 90 officiers.

4^o. Du 14 au 28 Août, les revues de 6 compagnies de carabiniers, par 3 compagnies à-la-fois, soit environ 330 hommes.

Pendant le camp d'infanterie, il devra y avoir, outre la cantine des officiers, quatre cantines pour les sous-officiers et soldats, dont deux devront nécessairement être desservies par d'autres entrepreneurs que ceux de la cantine des officiers.

Les soumissions, accompagnées des tarifs indiqués dans les conditions, devront être transmises au Commissaire des guerres avant le 20 Mars prochain. — Lausanne, le 26 Février 1836.

Au nom de la Commission,

Le Commissaire des guerres, A. BOLLE, capitaine.

6. Les jeunes gens qui désirent être admis dans la compagnie de carabiniers du 3^e. arrondissement, sont prévenus que l'épreuve du tir ordonnée par le règlement du 30 Mars 1820, aura lieu, pour la 1^{re}. section, à Montmeillan, le lundi 14 Mars 1836, et pour la 2^e. section, à Lutry, le jeudi 17 dit. On commencera à 9 heures du matin. — Lausanne, le 15 Février 1836.

I. Rouge, capitaine.

CONCERT.

7. Le sixième concert de souscription aura lieu le vendredi 4 Mars.

8. Le Comité central de la Société d'Economie rurale et domestique est convoqué pour le samedi 12 Mars, à 10 heures du matin, dans une des salles de la Maison-de-Ville, à Lausanne.

Au nom du Bureau de la Société, D. Curchod-Chavannes, secr.

9. Les personnes à qui feu Dame Beauverd née Pasche, et Demoiselle Marianne Pasche, sœur de la défunte, ancienne marchande à Oron, peuvent devoir, de même que celles qui leur doivent, sont priées de venir régler compte, ou de faire parvenir leurs réclamations à Mr. David Beauverd et à Demoiselle Marianne Pasche, à Moudon, faubourg Monborget, d'ici à la fin de Mars; passé ce terme, on se prévaudra du présent avis.

10. Les personnes qui ont laissé en gage divers objets chez Louis Blanc, à la Barre, sont priées de venir les retirer d'ici au 30 Mars courant; passé ce terme, on en disposera.

11. Nöeller prie les personnes auxquelles il pourroit devoir, de lui remettre leurs notes dans la quinzaine.

12. Messieurs les membres de la Société des Vignes qui auroient quelques vignes à ajouter ou à retrancher, ou qui auroient changé de vignerons, sont instamment priés de le faire connoître dans la quinzaine au soussigné, demeurant au second étage n°. 12, rue St. François. Messieurs les propriétaires qui seroient dans l'intention de se faire recevoir membres de la Société pour le perfectionnement de la culture de la vigne, pourront en faire la demande par écrit, soit à Mr. Berdez, président, soit au soussigné, au plus tard dans la quinzaine. — Lausanne, le 29 Février 1836.

Gust. A. Peyran, secrétaire.

13. Le propriétaire de la galerie de figures en cire, située au Casino, dans le Salon-Bleu, croiroit manquer à ses devoirs s'il partoit de Lausanne sans exprimer sa reconnaissance aux personnes qui l'ont constamment honorée de leur présence. Le meilleur moyen paroit, sans aucun doute, celui d'ajouter à sa collection, les groupes qué beaucoup d'amateurs ont paru désirer. Le prix d'entrée est toujours indistinctement d'un batz. Cette exposition étant la dernière, sera visible peu de jours.

14. Gust. Ad. Peyran, second étage n°. 12, rue St. François, s'occupe de l'achat et vente en commission d'immeubles divers, des vins du pays et de l'étranger, denrées coloniales et autres, céréales, emprunts et placements de fonds, etc. etc.; il fera son possible pour mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. Il a en consignation des vins de 1833, 1834 et 1835 blancs; 1832 et 1834 rouges du pays, par pièces; et des vins de France et de Neuchâtel, en bouteilles. — Il s'occupe aussi d'écritures diverses, telles que copies, comptes, etc. etc., à juste prix.

15. Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a remis son établissement de pharmacie, à Lausanne, à Mr. Frédéric Masson, pharmacien, et que dès le 1^{er}. Février écoulé, toutes les affaires quelconques concernant cet établissement, regardent le dit Mr. Masson. Cette pharmacie continue à exister dans le même emplacement, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 20.

Ch. Nöeller.

16. Un père de famille étant pour le moment sans occupation, désireroit trouver à utiliser son temps, soit en tenant les écritures ou relever les comptes de quelques particuliers, soit aussi à faire des copies; on peut compter sur la plus grande discréption de sa part et qu'il mettra tous ses soins et toute la bonne volonté possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'occuper. S'adresser au Bureau d'Avis.

17. A remettre, pour le 1^{er}. Avril, l'établissement qu'occupait le défunt Jean-Siméon Walther, rue de la Tour, n°. 70, consistant en deux grandes écuries, deux grands fenils, une grange, une cour, une petite cave et un logement; de plus, il y a 15 ânesses la plupart sont portantes, d'autres qui ont fait l'an non sont prêtes à donner du lait, et d'autres pour mener le sable; de plus, un char à ridelles avec le banc et les échelles; un mulet de 4 ans avec son collier, allant bien au char; le tout en très-bon état.

18. Ayant encore à ma disposition deux heures par jour, je dé-
sire donner des leçons de piano ou d'allemand. Les personnes qui voudront bien m'honorier de leur confiance, peuvent s'adresser à moi, au premier étage n°. 39, rue de Bourg, tous les jours, dès les 4 à 8 heures du soir. Dietrich, régent de l'école allemande.

19. Les personnes qui s'intéressent aux écoles de petits enfans de Lausanne et en particulier les parens, sont priés de se réunir en assemblée générale, pour entendre le rapport du comité directeur, mercredi prochain 2 Mars, à 7 heures du soir, dans la salle de l'Oratoire.

20. Louis Jaccard, place de la Palud, n°. 24, remet à neuf les garnitures de meubles, patères, candelabres, etc.

21. George Rochat, relieur, fabricant de cartonnages et gainier, rue Mercerie, n°. 3, prévient les personnes qui voudront bien l'honorier de leur confiance, qu'il exécutera avec le plus grand soin tous les ouvrages qui lui seront confiés.

22. Madame Vetter née Jaquet, sribourgeoise, rue St. François, n°. 18, continue à blanchir les chapeaux de paille, lave les châles, voiles, soies, crêpes de Chine, gazes et tulles, le tout à neuf, ainsi que les robes de mousseline, de laine; elle teint toute espèce d'étoffes dans les couleurs que l'on peut désirer.

23. Louise Muller née Duboux, a son magasin d'indiennes et toillerie au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 2; elle fait les chemises, fichus, bonnets et tout ce qui concerne la couture.

24. Vienuet, successeur de Lecoultr, messager de Lausanne à Vevey, continue à faire les voyages à Vevey le mardi et le vendredi de chaque semaine. Son dépôt est chez Mr. Ramuz, commissionnaire, place St. François, n°. 1.

EMPRUNTS ET PLACEMENTS DE FONDS.

1. On offre à prêter de suite, 7 à 8000 francs, sur hypothèque en premier rang, ou à acheter des actes de revers de cette valeur; plus, on demande à emprunter 18,000 francs, sur première hypothèque. S'adresser à G. Peyran, n°. 12, rue St. François.

DEMANDES.

1. On demande, pour le courant d'Avril, un fermier pour une campagne d'environ 15 poses, nouvelle mesure, à une lieue de Lausanne. S'adresser au Bureau d'Avis.

2. On demande, de rencontre, une petite cheminée portative. S'adresser à Mr. Simon, inspecteur des travaux.

3. On demande de rencontrer un paravent à 4 feuilles. S'adr. au troisième étage maison du Bureau d'Avis.

4. On demande à acheter du bois de prunier, propre à pouvoir être travaillé. S'adresser chez Aguet, menuisier, Cité-dessous, n°. 26.

5. On demande à louer ou à acheter un pupitre à deux places et à une pente. S'adresser à Mr. Hugony, rue du Pont.

6. Au bureau de Marie Baud, place de la Palud, n°. 16, on a commission d'acheter au comptant des lies de vin, par grande et petite partie.

7. On demande présentement un ouvrier perruquier-coiffeur, ou un apprenti. S'adresser au Bureau d'Avis.

8. On demande, pour 15 à 20 vaches plus ou moins, du fourrage pour consommer sur place, en vert et en sec, proche d'une ville de ce Canton. S'adresser à Mr. Semoreau, maître maçon, Cité-dessous, qui indiquera.

MAISONS DE CAMPAGNE A LOUER.

1. A louer présentement la maison de maître du Bois-de-Cery. S'adresser au fermier.

2. A louer, à Paudex, la maison d'habitation de maître de la propriété de Mr. Marcel, composée d'un appartement indépendant et dépendances, jouissance d'un jardin, arbres fruitiers et promenades dans le verger. Près de la maison, de l'eau de bonne qualité. S'adresser à lui-même, à Lausanne.

APPARTEMENTS A LOUER PRÉSENTEMENT.

1. Le second étage de la maison Valier, rue de Bourg, n°. 34, composé de 3 grandes pièces indépendantes, avec cuisine et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

2. Le rez-de-chaussée n°. 5, au Chemin-Neuf. S'adr. à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

3. Rue de Bourg, n°. 1, un joli appartement de trois pièces, cuisine, caveau et dépendances, meublé ou non, dès à présent ou pour la St. Jean. S'adresser au magasin.

4. Un joli appartement meublé, n°. 16, place St. François. S'adresser chez Mr. Diserens, même maison.

5. Le premier étage sur le derrière, remis à neuf, maison Failletaz, rue Grand St. Jean, n°. 38, ayant la vue de Montbenon. S'adresser au magasin n°. 25, place de Pépinet.

6. Un petit appartement et une chambre meublée. S'adresser au premier étage n°. 4, près du Collège.

7. Un joli appartement. S'adresser à l'auberge de la Cigogne.

8. A louer meublé, le second étage de la maison Boucherle, place St. François, on sera facile pour le prix. S'adr. à Fréd. Weibel, rue Grand St. Jean, n°. 16.

9. Le second et troisième étages de la maison n°. 12, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Knab, rue Madelaine, n°. 1.

10. Deux appartements, dont un complètement remis à neuf, avec toutes les dépendances nécessaires, situés au midi, place de la Palud. S'adr. à Mr. Munier-Cornaz.

11. Descente d'Ouchy, campagne Delisle, un appartement de chambre, cuisine et cabinet, avec une écurie pouvant loger trois vaches et un cheval, et un fenil; on remettoit environ deux ouvriers de terrain avec six beaux noyers. S'adr. à la veuve Delisle.

12. Un appartement très-propre, ayant une belle vue, composé de 4 ou 6 pièces, cuisine et toutes les dépendances nécessaires, au troisième étage n°. 2, rue St. Pierre. S'adresser, pour le voir, à Mme. Kesseler, en dite maison.

13. A louer, à la ferme du Passoir, rière St. Livres, un joli petit appartement de quatre pièces, propre et commode, et où se trouvent fort bien les personnes qui aiment et recherchent la solitude. S'adresser aux fermiers Bentz et Urfer, au dit Passoir, ou à Mme. Grivel-Vionnet, à Aubonne.

14. Un appartement composé de 5 chambres, cabinet, alcoves, cuisine, etc., ayant la vue du lac, au second étage n°. 15, rue d'Etraz.

15. Le second étage n°. 5 bis, au Chemin-Neuf. S'adresser à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

16. Le premier et le second étage de la maison ci-devant Testuz, Cité-devant, n°. 22, le premier étage remis à neuf; chaque étage se compose de 4 chambres, cuisine, caveau, galetas et chambre à resserrer, avec droit à une chambre à lessive. S'adresser, pour les voir, à Mr. Barraud, au rez-de-chaussée.

17. Au n°. 19, rue de Bourg, le premier ou le second étage, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adresser rue du Pré, n°. 24, second étage, près du Pont des Etuves.

18. Meublé ou non meublé, à Bien - Choisi, au bas du Petit Chêne, un petit appartement de trois pièces, cuisine et les dépendances nécessaires; plus, la jouissance de la terrasse.

19. *Aubonne*. Un très-joli appartement indépendant, jouissant d'une vue étendue sur le lac et les Alpes, et d'un coup-d'œil des plus pittoresques sur le plan plus rapproché de Lavigny et de la vallée où coule la rivière de l'Aubonne; on loueroit aussi avec ou sans écurie. S'adresser à Mme. Grivel-Vionnet, à Aubonne.

20. Un petit salon à cheminée, suivi d'une chambre à coucher, meublés, indépendants et fermant avec une seule porte, en dehors de l'appartement de Mme. Porta-Collet, à la Cité.

21. Une chambre à feu avec un galetas, exposée au soleil et bien éclairée, chez Mayor, menuisier, n°. 2 bis, rue Grand St. Jean.

22. Une jolie chambre à cheminée, meublée, chez Lacombe, chaperier, rue du Pont.

23. Une chambre meublée, à cheminée, Cité-derrière, n°. 10.

24. Une jolie chambre à cheminée, meublée, avec ou sans la pension, au n°. 27, rue du Grand-Chêne.

25. Chambre meublée, au Pont, n°. 24. S'adresser dans la maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

26. Un cabinet avec ou sans meubles, au quatrième étage n°. 5, Cité-devant.

27. Une chambre à cheminée, meublée, avec dépendances, agréablement située et indépendante. S'adresser au n°. 15, montée St. Laurent.

28. Un cabinet à coucher, meublé simplement, au Chemin-Neuf, n°. 3, maison Krieg, second étage.

29. Une chambre meublée, au troisième étage n°. 51, rue Grand St. Jean, vis-à-vis la fontaine de St. Laurent.

30. Deux chambres à cheminée, meublées, avec la pension, au n°. 3 bis, au Chemin-Neuf.

31. Une chambre proprement meublée, à cheminée et à alcove, ayant la vue de Montbenon. S'adresser à Mme. Wyder, au premier étage n°. 42, rue Grand St. Jean.

32. Au premier étage maison Knab, n°. 12, rue de Bourg, une très-bonne chambre à cheminée, meublée fort commodément, tout-à-fait indépendante; on pourroit à convenance recevoir la pension et être en bonne société. S'adresser au dit étage.

33. Une chambre à alcove et cheminée, proprement meublée. S'adresser au second étage n°. 18, place de la Palud.

34. Une chambre avec dépendances, n°. 16, rue St. François. S'adresser place de la Palud, n°. 23, au premier étage.

35. Une grande chambre à cheminée, proprement meublée, à deux lits. S'adresser chez veuve Comte, rue du Petit St. Jean.

36. Une Demoiselle sous-loueroit, à une personne du même sexe, un grand cabinet tourné au soleil, avec une portion de cuisine. S'adresser au premier étage maison Mayor, n°. 2 bis, rue Grand St. Jean.

37. Présentement ou pour la St. Jean, un bel établissement de charpentier ou de menuisier, pouvant servir à tout autre usage. S'adresser à Mme. Meystre-Hugonet, derrière St. Laurent, au dit endroit.

38. Un petit atelier de serrurier, très - avantageusement placé. S'adresser rue Mercerie, n°. 12.

39. Rue de Bourg, n°. 19, un grand magasin avec un appartement, cave, etc. S'adresser rue du Pré, n°. 24, au second étage.

40. Présentement ou pour la St. Jean, un grand magasin, place St. Laurent, n°. 27. S'adresser au second étage dite maison.

41. Présentement ou pour la St. Jean, un magasin d'épicerie et droguerie avec son ameublement, comme tiroirs, banque, etc. S'adresser chez Héberlé, place St. Laurent, n°. 9.

42. Une boutique et un appartement. S'adresser chez Greiner, rue St. François, n°. 8.

43. Une boutique, rue du Pont, n°. 21.

APPARTEMENTS POUR LA ST. JEAN.

1. Plusieurs appartenements, et une grande chambre à cheminée, au midi; plus, un magasin avec deux arrière-magasins, à cheminée. S'adresser à Jüng, maître tonnelier, rue Mercerie, n°. 17.

2. Le troisième étage n°. 24, au Pont. S'adresser maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

3. Un appartement, maison Dunand, au Chemin-Neuf, de cinq chambres, cuisine et les dépendances nécessaires.

4. Un appartement de quatre chambres, cuisine, cave, chambre à resserrer et bûcher; le tout est neuf et jouit d'une très-belle vue. S'adresser à Abram Roy, charpentier, place Chauderon.

5. Le prenier étage de la maison de Mr. Turtaz, rue Cité-derrière, n°. 29, de huit chambres, cuisine, jardin.

6. Un appartement de cinq pièces, parmi lesquelles un grand salon, cuisine et autres dépendances; le tout bien propre, Cité-dessous, maison Monastier. S'adresser au second étage.

7. Un appartement, au premier étage n°. 3, Cité-derrière, composé de deux chambres, cuisine, cave et dépendances.

8. Un appartement, au second étage sur le devant n°. 45, rue Grand St. Jean. S'adresser au fond de l'allée.

9. Un petit appartement, au premier étage de la maison Renaud, pâtissier, n°. 10, rue du Pont.

10. Une petite boutique avec un appartement, n°. 22, rue Saint Pierre.

11. Une cave avenirée et parfaitement meublée de bons vases pour environ 80 chars, dans la maison n°. 30, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

CONDITIONS OFFERTES.

1. On demande une cuisinière ayant de bons témoignages. S'adresser au Bureau d'Avis.

2. On demande une cuisinière de 24 à 25 ans, pour une maison suisse à l'étranger; on désire surtout une personne d'un caractère agréable, active, et de toute fidélité; du reste, il est indispensable qu'elle soit munie de bonnes recommandations. S'adresser, pour les conditions ultérieures, rue Chaucreau, n°. 11, second étage.

3. On demande, pour le 1^{er}. Avril, une domestique, à la campagne Dutoit, à Renens.

4. On demande une fille qui sache travailler à la vigne et faire un petit ménage. S'adresser chez Menétray, pintier, rue de l'Halle.

5. On demande une très-jeune fille pour aider dans un ménage pendant quelques heures par jour. S'adresser au Bureau d'Avis.

6. On demande une nourrice pour nourrir un enfant chez les parents. S'adresser à Mme. Delavigne, sage-femme, rue du Pré, n°. 40.

CONDITIONS DEMANDÉES.

1. Un jeune homme de 19 ans, fort et robuste, appartenant à d'honnêtes parents, connoissant le train de la campagne et sachant soigner les chevaux, désireroit se placer à Lausanne ou dans les environs. S'adresser chez Mogeon, prieur des ensevelissemens, maison Marquis, rue Grand St. Jean, n°. 2, second étage.

2. Un jeune homme âgé de 25 ans, désireroit une place de domestique de maison ou de magasin, ou même dans un billard. S'adresser au Bureau du Sel, place de la Palud.

3. Au bureau de Marie Baud, place de la Palud, n°. 16, quelques bonnes domestiques pour tout de suite, et déjà un choix pour la St. Jean. Les domestiques munis d'actes de capacité et de conduite, peuvent en toute confiance s'y adresser, vu les nombreuses demandes de la ville, du Canton et de l'étranger.

4. Une personne âgée de 19 ans, sachant l'allemand et le français, désire se placer pour bonne d'enfant ou fille de chambre. S'adresser chez les Dames Veyrassat, n°. 2, rue St. Pierre.

5. Une fille parlant allemand et français, désireroit trouver une place de domestique de campagne ou pour faire un ménage ordinaire. S'adresser chez Louis Bovard, à Rounanel.

EFFETS PERDUS.

1. Mardi matin, entre 7 et 8 heures, depuis la ruelle du pont de Pépinet jusqu'à la maison du Cercle des Arts, il a disparu un carrick couleur noisette à trois cols, servant de couverture à un âne; on promet trois francs de récompense à la personne qui le rendra ou qui en donnera des indices à Louis Cottier, au Cercle des Arts.

2. Samedi, depuis Lausanne jusqu'à Lutry, perdu un parapluie en coton, un petit sac contenant de la viande, etc.; les rendre, contre récompense, au magasin n°. 2, place du Pont.

3. Perdu, vendredi matin 26 Février, depuis la Grotte jusqu'à la rue du Pont, un mouchoir de poche de baptiste, marqué D. P., en lettres gothiques; le rendre, contre une bonne récompense, n°. 5, place de St. François.

4. Mercredi, sur la place St. Laurent, perdu une jeune chienne renard, de 6 mois, manteau noir; la rendre, contre récompense, chez Grobety, pintier, rue de l'Halle.

6. Perdu, le 27 Février, depuis Lausanne jusqu'à Crissier, une baïonnette et son fourreau; on prie de la rendre à Regamey, garde de-police, qui récompensera.

EFFET TROUVE.

1. Trouvé, le 13 Février, dans la fontaine près du Théâtre, une paire de bas; les réclamer, en les désignant, chez Julie Ducré, n°. 30, rue Martheray.

EFFETS VOLÉS.

1. Les personnes à qui on pourroit présenter une chaîne de char, qui a été volée mardi soir, sur la place St. François, sont priées d'en donner avis au magasin de foin, en Pépinet. On promet une récompense.

2. Les personnes qui se sont permises d'enlever des planches, dans la nuit du 28 au 29 Février, dans la maison de Charles Cere, rue d'Etraz, sont invitées à les rapporter, si elles veulent s'éviter des désagréments.

ANNONCES DE MARIAGES A LAUSANNE.

Dimanche 28 Février 1836.

Charles-Henri-Guillaume-Hippolyte de Saussure et Marianne-Henriette-Mathilde-Frédérique Bourgeois.
Jean-Pierre Bezençon et Néky Jeanneret-gris.

PRIX DES GRAINS.

LAUSANNE, 27 Février 1836.— Froment, de 18 1/2 à 20 1/2 bzt.— Méteil, de 15 à 17 bzt.— Avoine, de 6 1/2 à 7 1/2 bzt.
La moyenne du froment, 19 bzt 5 rap.

MORGES, 24 Février 1836.— Froment, de 18 à 20 bzt.— Méteil, de 16 à 17 bzt.— Avoine, de 7 à 7 1/2 bzt.

MOUDON, 22 Février 1836.— Froment, de 17 1/2 à 19 bzt.— Méteil, de 12 1/2 à 14 bzt.— Avoine, de 6 à 7 bzt.

VEVEY, 23 Février 1836.— Froment, de 18 à 20 1/2 bzt.— Méteil, 13 à 14 bzt.— Avoine, de 7 à 7 1/2 bzt.

YVERDON, 23 Février 1836.— Froment, de 17 à 19 bzt.— Méteil, de 14 à 15 bzt.— Avoine, de 6 à 7 bzt.
La moyenne du froment, 18 bzt